



ARRETE N° 2024 - 303
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Déménagement
Rue St Nicol n° 28
Mardi 28 Mai 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Mme ERNANDEZ Patricia – 28, rue Saint Nicol – 14600 Honfleur, afin d'effectuer un déménagement, Rue Saint Nicol au n° 28, le Mardi 28 Mai 2024, de 8h00 à 12h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La demandeuse est autorisée à effectuer un déménagement, Rue SAINT NICOL au n° 28, le MARDI 28 MAI 2024, de 8H00 à 12H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue St Nicol, partie comprise entre la Sente aux Ladres et la Rue Alexandre Dubourg, à la date et horaire cités dans l'Article 1, afin de faciliter le déménagement.

Le Stationnement sera interdit dans le périmètre d'intervention.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Secours et de Police sera maintenu.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté, seront mis en place par la demandeuse, en amont et en aval du lieu de déménagement, selon l'article 2 du présent arrêté.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Demandeuse chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 17 Mai 2024
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL

